



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02_2023_09

L'An deux mil vingt-trois, le 3 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCAION : 29/03/2023

DATE D’AFFICHAGE : 29/03/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON.

Excusé(es) représenté(es) : , M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – COMMUNE.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-1 et suivants ;

CONSIDERANT que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2022 présenté par Monsieur Le Maire ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 27 mars 2023 ;

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion définitif de Madame la Trésorière Principale établi en concordance avec le compte de gestion administratif de la commune se présente de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 1 822 932,28 €
RECETTES : 2 431 976,86 €

| | |
|--|----------------|
| Excédent de la section d'investissement : | 609 044,58 € |
| Excédent N-1 de la section d'investissement : | 954 666,08 € |
| Excédent de clôture en investissement 2022 : | 1 563 710,66 € |
| Restes à réaliser en dépenses à reprendre en N+1 : | 1 019 737,87 € |
| Restes à réaliser en recettes à reprendre en N+1 : | 0,00 € |
| Excédent de la section en investissement 2022 : | 543 972,79 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 4 578 952,62 €
RECETTES : 5 710 701,30 €

| | |
|--|----------------|
| Excédent de la section de fonctionnement : | 1 131 748,68 € |
| Excédent N-1 de la section de fonctionnement : | 2 652 624,21 € |
| Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2022 : | 3 784 372,89 € |

Excédent global de clôture des 2 sections : 4 328 345,68 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion définitif établi par Madame la Trésorière Principale pour l'exercice 2022.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/04/2023*

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

